



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14 DEC. 2023

ID : 080-218003580-20231212-DEL1212202360-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2023

N° 60

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ents) présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. SANTERRE Jacky donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. CARETTE Christian

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. SANTERRE Jacky, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
05/12/2023

**OBJET : Montant de vente du bâti - Perception rue
des déportés**

Date d'affichage
19/12/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune visite n'a été demandé pour la perception, sis 10 rue des déportés alors qu'une estimation des domaines avait été effectuée pour la vente de cet ancien local perception.

Cette estimation des Domaines s'élève à :
194 000 € soit + 10 % 213 400 € ; -10 % 174 600 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le nouveau prix de vente à 180 000€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à revoir à la baisse le prix de vente de l'habitation sise 10 rue des Déportés et cadastrée section AL n° 70 pour le prix de 180 000 €.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

